A la place des Commissions Administratives Paritaires Nationales où l'on discutait de l'affectation et de la promotion des agents techniques dans un cadre collectif et individuel, l'administration nous convie aujourd'hui à une simple réunion informelle relative au mouvement de mutation des agents techniques après avoir publié sur Ulysse sa liste des agents promus sans vérification possible.

La suppression du cadre des CAP s'inscrit dans le cadre de la loi de la transformation de la fonction publique votée en 2019. Son objectif est d'en finir avec les droits et garanties collectives des agents de la fonction publique !

Nous le répétons, vous tentez de nous imposer un mode de gestion des personnels exclusivement fondé sur la suppression des emplois, l'individualisation, la perte du statut de fonctionnaire et le rapport de force local.

Nous exigeons bien évidemment le retrait de cette loi de transformation de la fonction publique qui n'est rien d'autre qu'une machine à casser les droits et garanties des serviteurs de la Fonction publique pour les remplacer par des contractuels corvéables et mobiles tels des androïdes !

Nous continuerons de défendre pied à pied les intérêts des salariés et de porter leurs revendications y compris dans un cadre de dialogue social dégradé, comme nous le vivons actuellement.

Vous nous répondrez sûrement que nous noircissons les discussions et que vous vous placez dans l'intérêt futur de notre administration et de ses agents…

Vous nous annoncez même, pour répondre à notre interpellation lors de la dernière CAPN du 25 novembre 2020 (cf. PV), que le recrutement d'agents contractuels ne se fait et fera que « pour couvrir des compétences non disponibles » et « qu'il n'y aura pas d'impact sur le mouvement de mutation prochain ».

Pourtant un semestre après, des recrutements futurs sous statut contractuel sont annoncés, sur des fonctions pourtant dévolues aux agents techniques et ces postes n'ont pas été proposées au préalable au mouvement de mutation !?

Et ce n'est pas seulement un procès d'intention de notre part, les fiches de postes sont à lire sur le site Pôle Emploi Public…

Dans le cadre de ce mouvement de mutation des agents techniques, vous nous fournissez, pour aujourd'hui, un fichier des effectifs des agents techniques par département à l'horizon fin 2021.

Nous ne pouvons donc n'être que très dubitatifs sur les tenants et aboutissants de ce tableau.

En premier lieu, quelle sera votre politique pour la vingtaine de départements en sous effectif ? Et de beaucoup pour certains…

Le solde annoncé, au regard du Tagerfip, mélange-t-il tous les agents techniques, contractuels et fonctionnaires ?

Comment sont calculés les 53 postes restés vacants à ce jour ? Seront ils supprimés ?

Sur ce dernier point, si nous dénonçons avec légitimité toutes les dérives annoncées et déjà observées des politiques mise en place, nous nous devons de donner un accessit, aux bureaux concernés de la DGFIP, pour la prolongation du dispositif d'extension de vœux sur une liste de postes restant vacants après la publication du mouvement.

Nous partageons avec vous cette volonté et donc cette possibilité offertes aux agents techniques dans le cadre de leur mouvement de mutation restreint par nature.

Nous reviendrons bien évidemment sur les demandes individuelles.

Les élus CGT Finances Publiques CAPN 8

La CGT Finances publiques appelle tous les agents à se mettre en grève le 10 mai !

fichiers: Télécharger dl_mutation_agents_techniques_03_05_2021.pdf (668.07 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Mobilité
CAP C technique

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank